

Les langues se délient...



au sujet des langues officielles

Il s'agit d'abord de gens



Michel A. Carrier

Cela s'est passé en 2004 à l'occasion du lancement de la biographie de Louis J. Robichaud. La séance de dédicace tirait à sa fin et je me suis présenté devant l'ancien premier ministre pour faire signer mon livre. Il m'a félicité pour ma nomination au poste de commissaire et bientôt, nous étions engagés dans une discussion sur l'état du bilinguisme dans la province. Il m'a alors dit que les progrès réalisés depuis l'adoption de la première loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick dépassaient tout ce qu'il aurait pu imaginer au moment de l'adoption de celle-ci en 1969. L'homme était visiblement fier et ravi de ce qu'il voyait et, surtout, entendait.

Ce qui nous semble normal aujourd'hui en matière de langues officielles ne l'était pas en 1969. C'est ce que le « père » de la première loi sur les langues officielles avait constaté. Ce quarantième anniversaire est d'ailleurs l'occasion de saluer le courage politique de Louis J. Robichaud, et aussi celui du chef de l'Opposition officielle de l'époque, Richard Hatfield. Rappelons-le : cette loi a été adoptée à l'unanimité.

Lorsqu'on parle de langues officielles, on pense généralement aux lois, aux politiques et aux décisions des tribunaux. On oublie souvent que derrière cette question, il y a d'abord des gens, c'est-à-dire les membres de nos deux communautés linguistiques. C'est pourquoi, à l'occasion du 40^e anniversaire de l'adoption de la première loi sur les langues officielles, nous vous proposons ces témoignages d'hommes et de femmes de tous les horizons. Leurs propos nous font prendre conscience des progrès que nous avons accomplis, de la richesse de connaître plusieurs langues et des défis qui se posent à nous.

Notre province est unique : elle est la seule qui soit officiellement bilingue. Nous pouvons tous en être fiers.

Bonne lecture!

Le commissaire aux langues officielles
du Nouveau-Brunswick,

Michel A. Carrier

La première loi sur les langues officielles

Un levier de changement

« Mais cette conférence s'est toujours déroulée en anglais. » Voilà la réponse peu enthousiaste à laquelle Louis-Philippe Albert eut droit de la part de son patron. Le jeune employé avait proposé que la conférence provinciale des clubs 4-H se tienne dans les deux langues. La proposition était fort logique puisque cet événement accueillait des jeunes anglophones et francophones des quatre coins de la province. Mais à cette époque, l'anglais et le français n'étaient pas sur un pied d'égalité au Nouveau-Brunswick.



« On ne serait pas où nous en sommes aujourd'hui sans cette loi. »

Louis-Philippe Albert

En 1967, Louis-Philippe Albert était un jeune agronome au service du ministère provincial de l'Agriculture. Arrivé quelques années plus tôt à Fredericton, l'homme se rappelle bien la quasi-absence du français dans la capitale à cette époque. « Celui qui parlait français se faisait regarder, déclare Louis-Philippe. Il était considéré comme un étranger. »

Si le patron de Louis-Philippe montrait peu d'intérêt pour sa proposition, les jeunes y étaient fort réceptifs. Louis-Philippe fit preuve d'audace et la conférence se déroula en anglais et en français. D'autres fonctionnaires n'auraient pas eu autant de cran que lui. Mais tout cela allait changer grâce à la première loi sur les langues officielles. L'audace ferait place à l'exercice du droit.

Au cœur de la Loi sur les langues officielles, une idée d'égalité...

Dans les années 1960, un grand vent de changement et d'égalité souffle un peu partout dans le monde, y compris au Nouveau-Brunswick. Le premier ministre, Louis J. Robichaud, entreprend son vaste programme de réforme sociale appelé Chances égales pour tous. Le but est simple : assurer à tous les citoyens un accès égal à des services publics de qualité. Ces services (éducation, santé, services sociaux) étaient jusqu'alors offerts par des conseils de comté au moyen d'un impôt local. Les régions riches offraient des services publics de qualité grâce à un faible impôt; les régions pauvres peinaient à offrir le strict minimum tout en imposant lourdement la population. Pour mettre fin à cette inégalité, le gouvernement de Louis J. Robichaud éliminera les conseils de comté, reformera

l'impôt et centralisera les services publics au sein du gouvernement provincial.

Pour Robert Pichette, ancien chef de cabinet du premier ministre Robichaud, la *Loi sur les langues officielles* s'inscrit directement dans cette logique d'égalité entre tous les citoyens. « Louis Robichaud savait qu'il ferait un jour une loi sur les langues officielles; mais quand? C'était une autre paire de manches, déclare l'ancien bras droit du premier ministre. Cette loi faisait partie de son programme d'égalité sociale. »

... et la question de l'unité nationale

Cette idée d'égalité est aussi au cœur des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, aussi connue sous le nom de Commission Laurendeau-Dunton. Depuis 1963, cette commission sillonnait le pays afin de trouver des moyens de rétablir une certaine harmonie entre les communautés anglophone et francophone. Un de ses objectifs était de recommander des mesures pour que la Confédération canadienne se développe sur une base d'égalité linguistique. En 1967, la Commission a recommandé notamment que le Nouveau-Brunswick et l'Ontario désignent l'anglais et le français comme langues officielles pour leur province.

Désireux de reconnaître l'égalité des deux langues officielles de sa province et de contribuer à l'unité nationale, Louis J. Robichaud saisira l'occasion pour faire du Nouveau-Brunswick la première et la seule province officiellement bilingue.

On annonce la couleur

Le premier ministre a pris soin de bien préparer les esprits à l'avènement d'une loi sur les langues officielles. Il a commencé par annoncer ses intentions dans le discours du Trône du 27 janvier 1968. Par la suite, une motion a été débattue à l'Assemblée législative. Et le 4 décembre 1968, un livre blanc destiné à préciser le contenu de la future loi a été présenté aux députés.



Robert Pichette

Intitulé *Déclaration sur l'égalité des possibilités linguistiques*, le document expose en détail la raison d'être d'une loi sur les langues officielles. Il décrit entre autres comment la loi sera mise en œuvre, indique que l'appui financier du gouvernement fédéral sera nécessaire et précise que le succès de cette entreprise dépend autant de la bonne volonté de la population que des règlements. On y trouve même des extraits de discours de la reine Élisabeth II en faveur d'un dialogue harmonieux entre les communautés : « Le vrai patriotisme n'exclut pas la compréhension du patriotisme des autres... » Le livre blanc se veut également rassurant pour ceux et celles qui craignent les effets du bilinguisme officiel. On peut y lire : « Aucun citoyen unilingue ne sera désavantagé dans sa participation à la vie publique de notre province. »

Une première au Canada

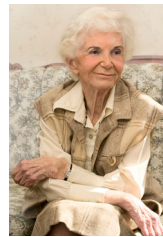
Finalement, par une belle journée d'avril 1969, le premier ministre Robichaud présenta le projet de loi sur les langues officielles : le *bill 73*. Le document est court : il ne compte que quatre pages. Cependant, son contenu est dense. Le projet de loi stipule que l'anglais et le français sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick et que ces deux langues bénéficient d'un statut équivalent de droit et de privilège. Mais il y a plus. Le document prévoit que le gouvernement provincial doit servir un citoyen dans la langue de son choix lorsqu'il en fait la demande. Devant un tribunal, toute personne peut être entendue dans la langue officielle de son choix. Le projet de loi confirme aussi que l'enseignement doit être organisé de sorte que la langue maternelle de l'élève soit la principale langue d'enseignement.

Le 12 avril 1969, après seulement quelques jours de débat, les députés de l'Assemblée législative adoptaient la première loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick. Et ce fut à l'unanimité : le chef de l'Opposition officielle, Richard Hatfield, et tous ses députés appuyant le projet de loi présenté par Louis J. Robichaud. Le Nouveau-Brunswick devenait ainsi la première province à se déclarer officiellement bilingue. De ce fait, Fredericton volait la vedette à Ottawa : le Parlement canadien adoptera la loi fédérale sur les langues officielles quelques mois plus tard.

Une loi, deux communautés, des réactions variées

On s'en doute, la première loi sur les langues officielles provoqua des réactions fort positives au sein de la communauté francophone. Dans le quotidien *L'Évangéline*, on peut lire : « Depuis le temps qu'on l'attendait, on a du mal à croire qu'enfin, et ce de façon nette et précise, le français et l'anglais seront sur un pied d'égalité au Nouveau-Brunswick. » Dans la communauté anglophone, les points de vue étaient plus variés. « La progression du français suscitait de l'inquiétude chez certains anglophones », se rappelle Louis-Philippe Albert. « La peur de l'inconnu. »

En 1969, Jackie Webster était journaliste à Fredericton et écrivait régulièrement pour le quotidien *The Globe and Mail*. Elle se rappelle bien l'atmosphère qui régnait à l'époque. « Cette histoire a fait couler beaucoup d'encre, car il y avait tant à dire, et tant de points de vue différents, explique M^{me} Webster. Richard Hatfield et son équipe appuyaient fortement ce mouvement et voyaient l'avantage de connaître une deuxième langue. Toutefois, dans les localités, c'était autre chose. Il a fallu convaincre la population. »



Jackie Webster

La journaliste se rappelle également les craintes que cette loi suscitait. « Le travail était une préoccupation importante, et c'est toujours le cas aujourd'hui, précise M^{me} Webster. On se demandait si les anglophones unilingues perdraient leur emploi ou s'ils devraient tous apprendre le français. On se préoccupait aussi des coûts. Le Nouveau-Brunswick est une province pauvre, et le bilinguisme coûte cher. La dernière chose qui suscitait des craintes, celle dont personne ne voulait parler mais dont nous sommes tous coupables un jour ou l'autre, c'étaient les partis pris. »

Louis J. Robichaud connaissait bien les attitudes qui régnaient par rapport au français. Robert Pichette se rappelle cette journée où le premier ministre, rouge de colère, entra dans son bureau et le somma de le conduire au ministère des Pêches. Le premier ministre avait téléphoné à son ministre des Pêches dont la secrétaire était bilingue. Croyant qu'il parlait à celle-ci, Louis J. Robichaud s'exprima en français. Mais la personne à l'autre bout du fil n'était pas la secrétaire

du ministre. Après un court moment, l'interlocutrice déclara à l'homme qu'elle n'avait pas reconnu : « Speak white » (Parle la langue des Blancs). Quelques minutes plus tard, la jeune femme eut droit à un tête-à-tête avec le premier ministre.

De la parole... aux actes

Si l'adoption de la première loi sur les langues officielles se fit rapidement, il en fut tout autrement de sa mise en œuvre. Celle-ci représentait un défi à la fois financier, technique et humain. « Le gouvernement ne pouvait pas tout proclamer, parce qu'il n'avait pas d'argent, déclare Robert Pichette. Il a fallu demander l'aide d'Ottawa. Imaginez, toutes les lois de la province devaient être traduites. C'était énorme. On ne peut proclamer le fait que vous avez droit à un procès en français si les lois ne sont pas disponibles en français. »

La mise en œuvre progressive de la *Loi* s'explique également par le fait que les fonctionnaires unilingues ne devaient pas être désavantagés par l'instauration de services bilingues à la population. En fait, il fallut attendre jusqu'en 1977 pour que tous les articles de la *Loi sur les langues officielles* entrent en vigueur. Il

revint donc à Richard Hatfield, qui gagna les élections de 1970, de mettre en œuvre des parties fondamentales de la *Loi*, notamment celle portant sur les services gouvernementaux dans les deux langues officielles.

La puissance des symboles

Plusieurs ont jugé que la *Loi* de 1969 avait une dimension plus symbolique que pratique. La lente mise en œuvre de celle-ci y est pour beaucoup tout comme la façon dont la *Loi* a été présentée. Mais les symboles sont puissants et on reconnaît aujourd'hui que cette première loi a marqué le début d'une évolution importante.

Pour Louis-Philippe Albert, cette loi a amené les francophones à revendiquer davantage. « À l'époque, nous perdions la productivité de plusieurs agriculteurs francophones qui n'avaient pas accès au transfert technologique dans leur langue, explique-t-il. La *Loi* de 1969 a légitimé les efforts que nous faisons pour leur offrir des services en français. Il y avait des habitudes bien ancrées à modifier, et il a fallu que les francophones exercent leurs droits. La *Loi* nous a aidés à faire évoluer la situation. On ne serait pas où nous en sommes aujourd'hui sans cette loi. »

Les métiers des langues officielles

Ils et elles travaillent dans l'ombre. Leur nom n'apparaît nulle part. Et on souligne rarement leur travail. Pourtant, le bilinguisme officiel est impossible sans leur concours. Les traducteurs, les interprètes et les terminologues permettent à nos deux communautés linguistiques de se parler et de se comprendre. Le 40^e anniversaire de l'adoption de la première loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick est l'occasion de rendre hommage à ces gens. Voici le portrait de trois amoureux des langues.

Wilfred Alliston

Lorsqu'il parle de son métier, Wilfred Alliston le compare à celui d'un acrobate. Il a bien raison. Imaginez. L'interprète doit écouter les propos d'une personne et, en même temps, les retenir, les traduire et les redire dans une autre langue. Bref, de la haute voltige.

Originaire de Fredericton, Wilfred Alliston exerce d'abord le métier d'enseignant, mais cela ne lui plaît guère. Ayant appris le français, il cherche à tirer profit de son bilinguisme. Il décide de poser sa candidature à un concours de traducteur-interprète. Sa candidature est retenue et, en septembre 1973, il reçoit sa première affectation. Wilfred ne regrette pas son changement de carrière. « C'est un métier qui m'apporte la possibilité

et la nécessité de toujours apprendre, et c'est cet apprentissage constant qui rend la vie intéressante, voire passionnante », déclare-t-il dans un français parfait et avec un accent à peine perceptible.

Ayant été responsable de la formation des interprètes pendant de nombreuses années, Wilfred connaît bien les aptitudes requises pour exercer ce métier. Outre une excellente maîtrise des langues et un fort esprit de synthèse, il précise qu'il faut un réflexe mental rapide et être capable de travailler sous pression. « Il faut également avoir la passion des mots et la passion d'apprendre », ajoute-t-il. La profession a également ses difficultés. « On exige une concentration totale. C'est ce qui est le plus épuisant pour les interprètes débutants. Avec le temps, on s'habitue, mais au début, c'est très dur. »



Annette Pelletier et Wilfred Alliston dans la cabine des interprètes à l'Assemblée législative

La concentration extrême qu'exige le métier d'interprète explique que ceux-ci travaillent en équipe de deux ou trois et qu'ils se relaient au microphone toutes les demi-heures ou toutes les heures selon le cas.

La curiosité est en quelque sorte le ressort de ce métier. « On parle de tout, donc on doit s'intéresser à tout », poursuit Wilfred. C'est ce qui fait l'intérêt de l'interprétation. » Il souligne également que la préparation est fondamentale à la réussite du travail de l'interprète. « Avant une conférence, il faut savoir pourquoi les gens se rencontrent, quels sont les enjeux. Le deuxième élément, c'est de connaître le vocabulaire particulier qui sera utilisé. »

À titre d'interprète à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, Wilfred Alliston a été un témoin privilégié de l'évolution politique des trente dernières années. Il estime que la *Loi sur les langues officielles* et d'autres mesures ont permis à la communauté francophone du Nouveau-Brunswick de faire un grand pas en avant. « Avant ces mesures, le français était là, mais davantage comme une langue privée. Les gens parlaient le français entre eux, mais en public, on parlait l'anglais. Ce n'était pas une langue publique, ou très peu. Et tout cela a changé de façon importante », affirme-t-il. L'interprète donne comme exemple une conférence d'une importante association néo-brunswickoise qui s'est tenue récemment à Fredericton. « Un des conférenciers s'exprimait presque en français seulement. C'est le genre de chose qui n'aurait pu se passer il y a quarante ans. Il y a eu toute une transformation des mentalités et l'interprétation simultanée y est pour beaucoup », conclut Wilfred Alliston.



Annette Pelletier

Lorsqu'elle était enfant, Annette Pelletier aimait bien écouter des émissions étrangères à la radio. Elle ne comprenait pas un mot des émissions en espagnol, mais était captivée par les sonorités de cette langue. Et puis un jour, elle a vu des interprètes à la télévision. Dès lors, elle a su ce qu'elle voulait faire plus tard.

Originaire d'Edmundston, Annette Pelletier a été l'une des premières femmes interprètes à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. En fait, elle a commencé à exercer ce métier en 1971, soit trois ans après la création du service d'interprétation simultanée au sein de cette institution. Elle a ensuite fait de la traduction de lois durant quelques années avant de revenir à l'interprétation.

Annette aime bien comparer le travail du traducteur et de l'interprète à celui d'un artiste : « La traduction ou l'interprétation, c'est une création. On exprime dans une autre langue ce qu'une personne a dit. »

Bien que ses études soient terminées depuis quelques décennies, Annette a l'impression d'être toujours à l'université. « L'interprétation, c'est un apprentissage constant. Il y a autant de variété qu'il y a de sujets de conférence. C'est comme l'université, sauf qu'on est payé pour y aller. » Elle explique que la connaissance des langues n'est pas suffisante pour être interprète. « Il faut aussi connaître la culture qui est associée à chaque langue parce que les choses ne sont pas nécessairement perçues de la même façon d'une culture à une autre », déclare-t-elle. Précisons d'ailleurs que l'interprétation ne consiste pas à transposer un message mot à mot dans une autre langue, mais à le reproduire comme il serait dit dans cette autre langue.

Des détails peuvent-ils parfois échapper à l'interprète? Annette reconnaît que cela peut se produire, en particulier si une personne parle très vite. Elle explique que le contexte d'une conférence (ce que les gens savent déjà sur le sujet) permet de combler l'écart qui pourrait exister entre les propos de la personne qui s'exprime et ce qui est traduit par l'interprète. Mais on ne peut pas toujours compter sur le contexte... Annette se rappelle le jour où un député a posé une question toute simple au sujet de sangliers. Trou de mémoire complet. L'interprète ne pouvait se rappeler le nom de cet animal en anglais. Elle a dû admettre que ce mot lui échappait. Un député, n'ayant pas bien compris son aveu, a signalé que l'interprète n'avait pas compris la question! « On n'était pas plus avancé. J'ai dû avouer mon ignorance une deuxième fois. » Un autre

député a finalement compris la situation et lui a fourni la traduction.

Annette définit son travail comme celui d'un artiste, et pour cause. En effet, l'interprète doit en quelque sorte se glisser dans la peau de la personne qu'elle traduit pour bien exprimer sa pensée, prévoir ce qu'elle va dire et faire ressortir ses émotions. Et parfois, cela joue des tours. Annette se rappelle une conférence où un homme a livré un témoignage chargé d'émotion. « C'était quelqu'un qui avait eu une vie extrêmement difficile, un peu par sa faute et qui s'était repris en main », explique-t-elle. Il racontait ces moments extrêmement pénibles pour lui, son épouse et ses enfants. » Les mots venaient à l'esprit de l'interprète, mais elle ne pouvait plus les prononcer : l'émotion avait pris le dessus. « Ma collègue et moi avons échangé le microphone à plusieurs reprises au cours de cette conférence. »

Cette réaction semble bien normale. Après tout, les artistes ne sont-ils pas des gens très sensibles?



Marion Macfarlane

Très jeune, alors que sa famille vivait en Écosse, Marion Macfarlane a eu le coup de

foudre pour les langues étrangères. Aujourd'hui, elle assouvit sa passion comme traductrice à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Cette femme jongle avec les mots pour bien traduire la pensée de nos représentants politiques, mais aussi, pour faciliter la communication entre les gens.

Les employés de Traduction des débats (le service de traduction de l'Assemblée législative) traduisent beaucoup de mots : 1,8 million en 2007. Une importante partie de leur travail consiste à traduire le « hansard », c'est-à-dire la transcription des échanges des députés à la Chambre. Marion Macfarlane précise qu'il s'agit là d'une tâche très délicate. « D'un côté, il ne faut pas faire dire à un député ce qu'il n'a pas dit. De l'autre, il faut éviter de tomber dans le piège de la traduction mot à mot, car cela peut rendre le texte lourd, voire incompréhensible. » Elle résume ainsi le défi du traducteur : « Rendre le même message tout en respectant le génie de l'autre langue. »

Marion estime que chaque langue est une fenêtre sur le monde et donc une source d'enrichissement. Elle a d'ailleurs eu la chance de vivre en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient. Outre l'anglais, sa langue maternelle, elle maîtrise l'allemand, le français et le latin. Généralement, un traducteur traduit vers sa langue maternelle. Cela n'est pas le cas pour Marion qui traduit principalement de l'anglais vers le français. Selon elle, une des particularités de la traduction parlementaire est que le message à traduire est généralement destiné à être entendu plutôt que lu : « Les discours sont rédigés de façon à ce que les mots résonnent dans l'esprit des auditeurs, précise-t-elle. Souvent, ils sont parsemés d'expressions à la mode destinées à s'incruster dans la mémoire de ceux-ci. Il incombe au traducteur de trouver l'équivalent officiel de ces expressions en anglais ou en français, s'il en est, ou encore de produire une traduction adéquate et percutante à laquelle il faudra rester fidèle dans les futures traductions, car, inévitablement, l'expression en question reviendra. »

C'est bien connu, les politiciens utilisent souvent un vocabulaire très imagé. Marion ajoute que cela aussi doit se refléter dans la traduction. Toutefois, les équivalents n'existent pas toujours dans l'autre langue, ce qui rend le travail d'autant plus difficile. Et les expressions à traduire font parfois sourire... La traductrice donne l'exemple d'un député qui a comparé la conduite d'un de ses collègues à celle du sympathique personnage Chicken Little (un petit poussin au tempérament anxieux). Diverses options s'offraient alors au traducteur : reprendre le nom anglais et fournir une explication en bas de page, utiliser l'adjectif « alarmiste » ou l'expression « prophète de malheur ».

Marion précise qu'elle est appelée à traduire des textes portant sur tous les sujets. « C'est un métier dans lequel on apprend beaucoup », déclare-t-elle. Mais la variété des sujets signifie également que le traducteur doit sans cesse approfondir le vocabulaire spécialisé propre à chaque domaine d'activité (foresterie, santé, transport, etc.). « Il faut beaucoup lire et lire de tout. »

Qu'est-ce qu'une traduction réussie? « C'est quand on a l'impression d'avoir transmis le même message d'une façon élégante, qu'on a vraiment facilité la communication », déclare la traductrice. Marion juge qu'il y a trop de barrières dans ce monde et, à sa façon, elle tente de les abolir en « facilitant la communication », comme elle le dit si bien.

Témoignages



Visa d'entrée :
les langues

Christie Dennison

Les parents de Christie Dennison l'ont inscrite au programme d'immersion en français, car ils voulaient lui donner les meilleures chances de réussite dans une province bilingue. Mission accomplie. Aujourd'hui, Christie Dennison tire profit de sa maîtrise des deux langues officielles pour gérer des projets de développement international aux quatre coins du monde. Portrait d'une réussite de l'immersion en français au Nouveau-Brunswick.

Lorsqu'on l'interroge sur les défis d'apprendre une deuxième langue dès les premières années d'école, Christie Dennison n'en voit aucun. « Pour moi, c'était quelque chose qui présentait des atouts », déclare la jeune femme originaire de Fredericton. « Cela faisait partie de l'apprentissage. » Tout son parcours scolaire se fait en immersion, d'abord à l'école St. Dunstan, puis à la George Street Junior High School et enfin à la Fredericton High School. Elle se sentait donc d'attaque pour poursuivre ses études en français et en anglais à l'Université d'Ottawa, une université bilingue.

La forte présence des deux communautés linguistiques à cette université et sa participation au Programme de pages de la Chambre des communes aiguisent l'intérêt de Christie pour la francophonie canadienne. Elle rencontre des francophones de partout au Canada et se lie d'amitié avec plusieurs d'entre eux. À l'Université d'Ottawa, Christie étudie les sciences politiques et apprend l'espagnol. Son baccalauréat en main, la jeune femme part pour la Grande-Bretagne où elle obtient une maîtrise dans la résolution de conflits et les études de la paix. Elle est maintenant prête à parcourir le monde.

« J'ai fait quelques stages, puis j'ai eu l'occasion de travailler pour le programme de développement des Nations Unies en Ouzbékistan, en Asie centrale, poursuit-elle. C'était mon premier emploi dans un autre pays et c'était fantastique; j'ai tellement appris. »

Son travail en tant que conseillère en genre et développement était principalement de participer à des comités internationaux qui orientaient et appuyaient

des organisations locales ouzbeks pour promouvoir les droits économiques et sociaux des femmes.

À la fin de ce premier contrat, Christie se lance à la recherche d'un nouveau poste. Elle trouve l'emploi idéal, mais celui-ci est au Sénégal, un pays francophone. Christie savait que ses compétences et ses expériences de travail faisaient d'elle une candidate idéale. Cependant, elle n'avait jamais travaillé uniquement en français. Qu'à cela ne tienne, Christie postule. « Ils m'ont offert le poste. Je suis partie au Sénégal pendant un an. Ce fut une expérience d'immersion complète. » Dans ce pays, Christie travaille avec des groupes de femmes afin de les aider à commercialiser leurs produits sur les marchés locaux. La jeune femme a vraiment l'impression que cette expérience lui a permis d'améliorer beaucoup son français. « Communiquer efficacement dans un milieu culturel différent nous oblige à nuancer notre langage physique et oral, précise Christie. Je communiquais principalement avec mes collègues sénégalaises en français, car c'était notre seule langue commune avant que j'apprenne un peu de wolof. Elles venaient de différentes ethnies et, comme moi, avaient appris le français à l'école. Une volonté de collaborer sur des projets de développement humain nous a motivées à surmonter nos différences culturelles et linguistiques. »

Alors qu'elle se trouve à l'étranger, Christie découvre qu'un consortium œuvrant dans le développement international, SavoirSphère Canada – LearnSphere Canada, a ses bureaux dans sa ville natale. Elle entre en contact avec l'organisme. Entre-temps, elle quitte le continent africain pour se rendre à Haïti où elle travaille pendant quelques mois pour les Nations Unies. Finalement, en 2006, Christie rentre au pays. Ses démarches auprès de SavoirSphère portent leurs fruits : l'organisme l'embauche.

À titre de gestionnaire de projets, Christie travaille maintenant sur des projets de développement international qui font appel à l'expertise d'entreprises et d'organismes de formation néo-brunswickois. Il va de soi que sa maîtrise du français constitue un atout indéniable. « Deux de nos plus gros projets au plan international sont au Cameroun et ce sont des projets francophones », ajoute-t-elle.

Christie Dennison estime que ses expériences d'immersion, en particulier au Sénégal, lui ont permis de mieux comprendre la réalité des francophones qui vivent en milieu minoritaire au Nouveau-Brunswick. « Ce n'est pas évident de vivre et de travailler dans une

langue autre que sa langue maternelle, déclare-t-elle. Même après avoir atteint un niveau de compétence dans l'autre langue, il y a quand même des barrières. »

Bien que son emploi actuel lui permette de voyager à l'occasion, Christie aimerait un jour retourner travailler à l'étranger. Elle dispose déjà du meilleur visa d'entrée : la maîtrise de plusieurs langues.



Une question de respect

Larry Nelson

Larry Nelson habite à Moncton depuis toujours. Il a donc vu évoluer les deux communautés linguistiques de cette ville. Et, au cours des années, il a aidé à bâtir des ponts entre celles-ci. Pour cet homme d'affaires et citoyen engagé, le fait de servir une personne dans la langue de son choix est une simple question de respect.

Larry Nelson a grandi entouré de jeunes issus des deux communautés linguistiques. « La moitié de mes amis était francophone, l'autre, anglophone », explique-t-il. À l'époque, il se demandait pourquoi certains enfants « Français », comme on les appelait à l'époque, parlaient rarement leur propre langue devant lui. « Je ne savais pas qu'ils se faisaient dire, le soir, à la maison, que les "Anglais" n'aimaient pas les entendre parler le français », confie-t-il. L'homme croit que les choses ont beaucoup changé depuis. « Un grand nombre de mes amis les plus proches sont francophones, et, lorsque nous sommes ensemble, ils parlent en français parce qu'ils se sentent à l'aise de le faire et savent que cela ne m'importune pas, affirme-t-il. Je sais qu'ils me parleront dans ma langue au besoin. »

Larry est un grand défenseur de l'enseignement du français comme langue seconde. « Le Nouveau-Brunswick est la seule province bilingue au pays, et Moncton est une ville bilingue, alors pourquoi ne pas apprendre le français? », se demande cet homme d'affaires bien connu. « Une des choses dont je suis le plus fier, c'est que mon fils a obtenu son agrément à titre de comptable, d'autant plus qu'il a fait son stage

dans un cabinet francophone. Cela [le bilinguisme] ouvre tellement de portes. Parler les deux langues procure des avantages dont tous devraient pouvoir bénéficier. »

Dans sa jeunesse, Larry aurait bien voulu faire partie des Aigles Bleus, l'équipe de hockey de l'Université de Moncton. Or, cette possibilité ne s'est jamais offerte à lui, car il a commencé à travailler dès la fin de ses études secondaires. Reconnaisant toutefois la contribution de cette université francophone à la ville de Moncton, Larry appuie grandement la campagne de financement de l'institution. « Il n'y a pas de meilleur endroit que Moncton, et c'est grâce à l'université », déclare-t-il. L'homme d'affaires admet qu'au début, quelques personnes lui ont posé des questions sur sa participation aux activités de cet établissement. Sa réponse était simple : « Je n'ai pas de temps à perdre avec de telles questions. »

À titre de président du Groupe Lounsbury Group, Larry veille à ce que les membres du personnel de première ligne de cette entreprise soient bilingues. « Si l'on veut servir une communauté, il faut pouvoir la servir dans sa langue », explique-t-il. Il convient de signaler que sur le magasin de meubles Lounsbury du chemin Mountain, l'affichage est dans les deux langues. « C'est par respect pour le fait que Moncton est une ville bilingue », fait remarquer Larry.

Larry Nelson est aussi connu pour son grand esprit de collaboration. Il y a quelques années, lorsqu'on lui a demandé d'assurer la présidence de la Friends of the Moncton Hospital Foundation, il a annoncé au conseil d'administration que son premier projet serait d'entreprendre une campagne avec la Fondation Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont. On lui a répondu que les deux fondations organisaient chacune leurs propres activités, mais cela ne l'a pas empêché d'en parler à son homologue. Les deux fondations ayant constaté les avantages de travailler ensemble, le loto Main dans la Main – Hand in Hand a été lancé.

Lorsqu'on lui demande ce qu'il pense de l'application de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques linguistiques, Larry répond tout simplement que « lorsqu'on a une politique, il faut la mettre en application. Si les employés de la réception sont censés être bilingues, alors ne permettez pas à des personnes unilingues d'y travailler. Répondre "je ne parle pas le français" à un client, ce n'est pas acceptable. » Selon lui, le traitement équitable des deux communautés linguistiques repose sur un principe clé, celui du respect. « Cela fonctionne dans les deux sens : c'est en étant respectueux que l'on gagne le respect des autres », affirme Larry Nelson.



La richesse des langues

Maria-Laetitia Uwimana

Maria-Laetitia Uwimana connaît bien les défis liés à l'apprentissage des langues : elle en parle quatre. Pour cette jeune immigrante, chaque langue est une clef pour explorer un univers culturel.

Laetitia a grandi un peu partout dans le monde, au gré des affectations que son père, un diplomate, recevait. Née au Rwanda, elle passe les premières années de sa vie au Canada. Puis elle vit au Japon et en Suisse. Au foyer, on parle le français ainsi que le kinyarwanda – la langue nationale du Rwanda et un peu d'anglais. La famille rentre au Rwanda en 1990. Laetitia doit alors rapidement perfectionner son kinyarwanda afin de poursuivre ses études. « C'est une langue chantante, une langue où l'intonation employée est très importante », précise-t-elle. « Selon la façon dont vous prononcez le mot *umuryango* par exemple, cela signifie famille ou porte. »

Peu de temps après leur retour au Rwanda, la guerre civile éclate. La famille de Laetitia doit fuir le pays dans des conditions très difficiles et se retrouve au Congo, puis au Togo.

Grâce au parrainage de parents déjà établis au Canada, Laetitia, son mari et sa petite fille arrivent à Fredericton en novembre 2005. La jeune femme connaît peu de choses du Nouveau-Brunswick. Elle sait toutefois qu'on y trouve deux communautés linguistiques. « Lorsque j'étais en Afrique, j'avais entendu parler de l'Acadie sur les ondes de Radio France Internationale. J'avais trouvé cela très intéressant, car, pour moi, le Canada francophone se résumait alors au Québec. »

La jeune famille doit relever plusieurs défis : logement, travail, garde d'enfant. Le conjoint de Laetitia doit perfectionner rapidement son anglais afin de trouver un travail. Quant à Laetitia, elle décroche un premier emploi grâce à sa maîtrise du français et de l'anglais. Peu de temps après, elle est embauchée par le Bureau du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

Le concept de langues officielles n'est pas tout à fait étranger à Laetitia. Ses années passées en Suisse l'avaient familiarisée avec l'usage de plusieurs langues dans un même pays. Au sein de son pays natal, la

langue officielle, le français, coexistait avec la langue nationale, le kinyarwanda.

Aujourd'hui, Laetitia est enquêtrice. Son travail consiste à traiter les plaintes reçues par le Bureau du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. « Nous recueillons les faits entourant la plainte et demandons à l'institution visée d'y répondre. Une fois tous les éléments d'information rassemblés, nous analysons le tout, puis le commissaire rend une décision. »

Malgré son emploi et des enfants à élever, Laetitia trouve le temps de poursuivre des études à temps partiel à l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton. On s'en doute, elle s'intéresse beaucoup aux langues. D'ailleurs, elle profite de ses études pour perfectionner son espagnol. « J'aime mieux parler à quelqu'un dans sa langue maternelle. Aux gens d'Amérique latine, je parle en espagnol; à un Rwandais, je parle le kinyarwanda, à un Anglais, l'anglais. Cela crée des liens plus forts », explique-t-elle. Elle croit aussi que l'usage de la langue maternelle permet de mieux saisir les subtilités de la pensée. « Selon moi, la langue maternelle est le meilleur moyen pour exprimer une idée, et il n'y a rien de tel que d'avoir un interlocuteur parlant cette langue. » Au foyer, les enfants apprennent trois langues simultanément : le français, le kinyarwanda et l'anglais. « Pour moi, chaque langue est une richesse », conclut Laetitia.



Mieux se connaître pour mieux se comprendre

Antoine Landry

Le maire de Caraquet, Antoine Landry, est un Acadien fier de ses origines et de sa langue tout en étant très ouvert aux autres cultures. Portrait d'un homme qui privilégie le dialogue.

Antoine Landry croit beaucoup à l'importance du dialogue et pour cause. Son ancêtre, Alexie Landry – un des fondateurs de Caraquet – en a grandement tiré profit. « Il était un des rares Acadiens bilingues, raconte Antoine Landry. Ce sont des soldats anglais avec qui il faisait commerce qui l'ont mis au courant de la stratégie de Lawrence de déporter les Acadiens. Il a ainsi pu y échapper. Ça lui a pris deux ans pour se rendre à Caraquet. N'eût été des Mic-Macs, il aurait péri dans la forêt. »

Au fil des ans, Antoine Landry a toujours cherché à promouvoir un dialogue respectueux entre les deux communautés linguistiques de la province. Très actif au sein du programme Ambassadeur de l'organisation Dialogue Nouveau-Brunswick, l'homme est à l'origine d'échanges entre les villes de Caraquet et de Saint John. Il croit que ces rencontres ont permis de corriger certaines perceptions. « Des représentants de la ville de Saint John craignaient qu'on ne puisse leur parler dans leur langue, précise-t-il. Nous avons bien sûr eu des cérémonies bilingues. Ces gens ne voient plus la Péninsule acadienne de la même façon. »

Pour le maire de Caraquet, l'adoption de la première loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick en 1969 a grandement contribué à la vitalité de la langue française. « C'est un pas de géant que nous avons fait », déclare-t-il. À l'époque, Antoine Landry était greffier de la ville de Caraquet. « Pour la première fois, nous allions pouvoir nous adresser au gouvernement en français. »

Quelques années auparavant, l'homme était chef de police de la ville. Il souligne que l'usage exclusif de l'anglais posait d'importants problèmes. « Quand j'allais en cour, il fallait que je m'exprime entièrement en anglais; il fallait que je rédige tous mes documents dans cette langue. Pour nous, cela représentait un handicap, car une mauvaise traduction de points techniques nous faisait souvent perdre des causes. »

Aujourd'hui, Antoine Landry consacre beaucoup d'effort à accroître l'immigration dans sa ville. « Notre taux de natalité est bas. Voilà pourquoi, depuis deux ans, nous travaillons très fort sur le dossier de l'immigration. » Le maire de Caraquet souligne qu'il se fait un devoir de connaître les origines des gens qui immigreront dans sa ville. À cet égard, il croit que la richesse des peuples, c'est de connaître plusieurs cultures. « Il y a un proverbe africain qui dit qu'un peuple sans culture est comme un zèbre sans rayures. » Et il ajoute : « Enlevez les rayures sur un zèbre et c'est un âne. »

Antoine Landry rappelle que la vitalité de la langue française est un combat quotidien. Il note d'ailleurs que les francophones ont souvent tendance à passer à l'anglais alors que cela n'est pas nécessaire. « Aujourd'hui, il y a beaucoup plus d'anglophones qui parlent français qu'on ne le pense. Et quand on s'exprime en français, ils nous répondent en français », précise le maire de Caraquet. Pour Antoine Landry, l'harmonie entre les deux communautés linguistiques repose sur un dialogue. « Nous sommes la seule province officiellement bilingue. Il faut faire des efforts des deux côtés. »



Perpétuer l'héritage

Sandra Christopher

La caporale Sandra Christopher travaille au Contrôle de la sincérité de la Gendarmerie royale du Canada. Ses outils de travail sont le détecteur de mensonges (polygraphe) et la parole. Quand on lui parle des langues officielles, on sent chez elle une grande sincérité.

Sandra Christopher a grandi à Riverview dans une famille où l'anglais prédominait. « J'entendais parfois ma mère parler français, mais ça ne faisait pas partie de notre vie quotidienne », raconte-t-elle. Toutefois, ses parents décident de l'inscrire au programme d'immersion, puis à l'école francophone. « Avec l'âge, j'apprécie davantage le cadeau que mes parents m'ont donné de m'envoyer à l'école française », raconte Sandra.

Le parcours de Sandra est peu banal. Après des études en littérature anglaise, elle obtient un baccalauréat en éducation. Elle enseigne durant quelques années au sein du programme d'immersion en français. Puis, elle décide de joindre les rangs de la Gendarmerie royale du Canada. Très tôt au cours de sa nouvelle carrière, la jeune policière est mutée au Nouveau-Brunswick. Sandra se rappelle bien le regard étonné des automobilistes qui, après avoir noté le nom Christopher sur son insigne, demandaient un service en français et l'obtenaient sans délai. « J'étais toujours heureuse de parler en français à des automobilistes », mentionne-t-elle.

Après avoir été enquêtrice et analyste de renseignements, la jeune policière est passée au Contrôle de la sincérité. Son travail consiste à faire passer des tests de polygraphe. « Le résultat du test n'est pas destiné à être présenté à un tribunal, précise-t-elle. Il permet cependant d'orienter une enquête et d'éliminer des suspects. » Fait à noter, la policière fait passer ces tests en anglais et en français, ce qui nécessite une très bonne maîtrise des deux langues et une bonne dose de concentration. « Je dois réagir à ce qu'une personne me dit, raconte-t-elle. Il faut être capable de penser et de s'exprimer rapidement. » La policière se rappelle très bien ses premiers tests en français. « J'étais épuisée, mais très satisfaite. »

Pour maintenir une bonne maîtrise de son français, Sandra Christopher utilise divers moyens. « Je parle à mes enfants en français. J'écoute la radio en français; j'essaie de lire dans cette langue. Cela m'aide beaucoup avec mon vocabulaire. Au travail, j'essaie d'écrire mes rapports en français. Cela n'est pas toujours facile, mais je fais l'effort. »

Lorsque le temps est venu d'inscrire leurs enfants à l'école, Sandra et son conjoint ont opté pour l'école française. En plus de vouloir donner à leurs enfants les avantages de parler les deux langues officielles, ils voulaient aussi transmettre un héritage qui s'était déjà beaucoup perdu dans leurs familles respectives. « J'ai plein de cousins et de cousines, des Leblanc, des Landry qui ne sont pas capables de parler le français. » Sandra se rend compte que le geste d'envoyer ses enfants à l'école française fait d'eux des ayants droit, c'est-à-dire des personnes qui pourront plus tard se prévaloir du droit d'envoyer leur propre enfant à l'école française. « Nous voulons perpétuer l'héritage », conclut-elle.



« Mon rêve est qu'il n'y ait plus de barrières linguistiques »

Albert Grant

Durant l'entrevue pour un poste d'enseignant d'immersion en français, on a demandé à Albert Grant s'il serait prêt à enseigner à Blackville. La nervosité et son peu de connaissance de l'anglais l'ont conduit à répondre ce qui suit : « Certainement, je ne suis pas raciste. » On devine les réactions des membres du comité de sélection. Mais ce n'était qu'une question parmi d'autres. Le jeune homme a été embauché et, depuis, il a acquis la maîtrise de l'anglais. Portrait d'un enseignant qui a appris l'anglais en enseignant le français.

Albert Grant a obtenu son baccalauréat en éducation de l'Université de Moncton en 1986. Il n'a pas cherché très longtemps un emploi. « Dans les années 1980, l'immersion a connu un essor incroyable », se rappelle-t-il. « La demande pour des enseignants était très élevée. » Un poste lui a été offert à l'école secondaire Miramichi High School. « Mon anglais

était très limité; ce fut un défi », précise ce résidant de Val-Comeau. Il se rappelle les annonces publiques du matin qu'il n'arrivait pas toujours à comprendre. « Mes élèves ont été fantastiques, souligne-t-il. Ils réalisaient mes faiblesses et cela leur enlevait jusqu'à un certain point leur gêne de parler français. Donc, on était là pour apprendre. J'apprenais d'eux et ils apprenaient de moi. »

C'est à l'heure du dîner qu'Albert Grant va améliorer son anglais. Il s'est joint à un groupe d'enseignants du département industriel qui étaient ravis d'aider le nouveau venu. « Je me suis senti accepté dès la première journée. »

Pendant vingt et un ans, Albert Grant a enseigné le français à des élèves de l'immersion. Depuis deux ans, il enseigne aux élèves du programme de français intensif à l'école de Brantville. Malgré ses vingt-trois années d'expérience, M. Grant considère qu'il y a toujours quelque chose à apprendre. « Les élèves d'hier ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui. Les besoins ne sont pas les mêmes. Il faut s'adapter. L'important, c'est d'être humain et d'être juste », dit-il. Comment alors capter l'intérêt des élèves pour une langue seconde? Albert Grant explique qu'il faut trouver cet élément qui rejoint l'intérêt des élèves. « Il faut trouver le pouls de ton groupe. Une fois qu'il est trouvé, tu peux l'exploiter. Cela s'acquiert avec l'expérience », précise-t-il. La passion demeure certes la clef. « Si l'enseignant n'est pas motivé, l'élève ne le sera jamais. »

S'il admet que les parents jouent un rôle clé dans le fait que leur enfant fréquente le programme d'immersion, Albert Grant estime que beaucoup d'élèves constatent l'importance de parler les deux langues après un certain temps. « Personnellement, ce n'est qu'au début de la vingtaine que j'ai commencé à réaliser l'importance de parler anglais », souligne l'enseignant.

Albert Grant croit que les programmes d'immersion et de langue seconde ont non seulement fait progresser le français, mais aussi l'harmonie entre les deux communautés linguistiques. « Les programmes d'immersion ont beaucoup aidé la place du français au Nouveau-Brunswick, poursuit-il. L'ouverture d'esprit est beaucoup plus grande qu'avant. Je pense qu'on est dans une société où on accepte plus les différences de langue. Mon rêve est qu'un jour il n'y ait plus de barrières linguistiques; que tout le monde soit bilingue. »



« Ma place est ici! »

Khalid Badrezzamane

On a peine à croire que Khalid Badrezzamane a quitté Casablanca et son doux climat pour le Canada. Mais cet enseignant de français ne s'en plaint pas. Il vante d'ailleurs la chaleur des Néo-Brunswickois. Portrait d'un homme venu au Nouveau-Brunswick pour y apprendre l'anglais et qui a choisi d'y demeurer.

Lorsqu'il arrive à Montréal en mars 2002, Khalid Badrezzamane constate rapidement que ses chances de trouver un emploi sont minces sans un diplôme d'études canadien. Il s'inscrit donc au programme de baccalauréat de l'école des Hautes études commerciales. C'est là qu'il apprend qu'on recrute des moniteurs de langue seconde – une occasion de travailler tout en apprenant l'anglais, se dit-il. « Il était important pour moi d'apprendre l'anglais afin d'améliorer mes chances de décrocher un bon emploi, explique-t-il. Et aussi parce que l'anglais est une langue très importante non seulement au Canada, mais dans le monde entier. » On accepte sa candidature et on lui demande où il aimerait travailler. « J'ai demandé une petite place où les gens parlent anglais », poursuit-il. C'est ainsi que ce Marocain d'origine arrive à St. Stephen au Nouveau-Brunswick en octobre 2004. Là, il aidera les élèves à apprendre le français tout en apprenant l'anglais.

Khalid Badrezzamane n'avait pas prévu demeurer au Nouveau-Brunswick. En fait, il devait y passer une année pour apprendre l'anglais puis retourner dans la métropole québécoise. La chaleur des gens du Nouveau-Brunswick le marque. « J'ai reçu cinq invitations à des activités sociales au cours de mon premier mois à St. Stephen », raconte-t-il encore surpris. « Je n'ai jamais pensé que je pouvais vivre dans une autre ville que Montréal. Mais après avoir rencontré les gens d'ici et réalisé les occasions qui m'étaient données au plan personnel et professionnel, je me suis dit : ma place est au Nouveau-Brunswick. »

Après deux ans à l'école de St. Stephen, Khalid accepte un poste à temps partiel d'évaluateur des compétences linguistiques, poste qui l'amène à voyager dans toute la province. Il garde d'ailleurs un souvenir impérissable de ses premières expériences de conduite automobile dans la neige... Puis, une école privée l'embauche et il part enseigner le français à Woodstock. Là, il fait d'importants progrès en anglais. Mais après deux ans dans cette ville, le français lui manque. Il demande et obtient une mutation à Moncton. Depuis 2008, Khalid enseigne le français dans une école privée de Moncton ainsi qu'à l'Association multiculturelle du Grand Moncton. « Ici à Moncton, je peux parler en français, je peux parler en anglais », raconte-t-il.

La langue maternelle de Khalid est l'arabe; le français est en quelque sorte sa deuxième langue maternelle. Il explique que le français est une langue très importante au Maroc, notamment dans le secteur privé. « Si vous ne parlez pas la langue française, il ne faut pas espérer trouver un bon travail dans une société privée », précise-t-il. Il ajoute avoir été surpris par les variations dans le français parlé au Nouveau-Brunswick et au Québec. Il souligne toutefois que de pareilles variations existent au sein de la langue arabe.

Aujourd'hui, Khalid Badrezzamane s'exprime aisément en anglais, sa troisième langue. Mais il reste très attaché au français. « Je la considère comme ma langue même si c'est ma deuxième langue. » Il est conscient des défis auxquels le français est confronté, mais il a confiance. Il estime qu'il faut cultiver la fierté pour la langue française et s'efforcer de bien la parler. Il croit aussi que les communautés francophones de tout le pays doivent collaborer davantage pour faire rayonner cette langue partout au Canada. « La langue, c'est mon identité, c'est ma fierté. »



Les langues se délient... au sujet des langues officielles a été produit par le Bureau du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick avec l'appui financier du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le texte de ce document peut être reproduit à la condition d'en mentionner la source : Bureau du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.